

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Pascal GIACOMEL
Date de la convocation des conseillers	20 novembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	20 novembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Hassan FERE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT

Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO

Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE

Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER

Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE

Madame Danièle KAMENI, donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Recensement de la population : fixation de la rémunération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V article 156, 157 et 158,
Vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 18 novembre 2024.

Considérant que le recensement 2025 se déroulera du 16 janvier au 22 février 2025

Considérant la dotation forfaitaire attribuée par l'INSEE,

Entendu l'exposé de Madame Caroline DIGARD, Adjointe au maire déléguée aux fêtes, à la vie associative, aux seniors, aux liens intergénérationnels et à l'Etat Civil

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

La rémunération des agents recenseurs est fixée à :

- 1,75 € par bulletin individuel collecté
- 1,50 € par feuille de logement collecté

Une prime est fixée à son taux maximum de 150 € variable en fonction du pourcentage de logements non enquêtés selon le tableau suivant :

Logements non enquêtés	Montant de la prime
- 4 %	150 €
de 4 à 5 %	110 €
de 5 à 5,5 %	80 €
de 5,5 à 6 %	60 €
de 6 à 6,5 %	40 €
+ 6,5 %	0 €

Le coordonnateur communal sera rémunéré de la façon suivante :

- 500 € correspondant aux heures supplémentaires.

La dotation forfaitaire du recensement 2025 s'élève à 4778 € euros.

Article 2

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Ville chapitre 012 article 64 111

Article 3

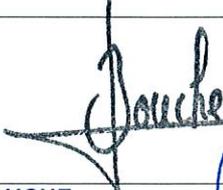
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Torcy, au Trésorier Principal et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE**

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Pascal GIACOMEL Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20241128-24_10011-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024